



BAROMÈTRE SOCIAL 2007

En dépit des améliorations, la précarité reste à un niveau élevé...

Par X. Durang, C. Toutalian (DROS) et les membres du groupe de travail qui ont élaboré le baromètre : Service Études Statistiques Évaluations DRTEFP PACA, P. Faudon (DRASS), S. Inthavong (ORM), F. Bouaroua (Fondation Abbé Pierre), G. Meyer (URIOPSS), I. Delaunay (CG 84) et J. Podlejski (Conseil régional).

L'année 2007 a vu certains indicateurs de la situation de la pauvreté et de la précarité s'améliorer en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le niveau global de la pauvreté monétaire a baissé par rapport à 2006 : le taux de bas revenus est passé de 19,3 % à 18,8 %. Sur la même période, la région compte 14 000 personnes de moins vivant dans des foyers à bas revenus, soit une diminution de 1,9 %. La pauvreté « administrative » (mesurée à travers les minima sociaux) connaît également une forte diminution au cours de l'année 2007. Le nombre de bénéficiaires a baissé : revenu minimum d'insertion (RMI), - 11,7 % ; allocation spécifique de solidarité (ASS), - 10,7 % ; allocation de parent isolé (API), - 7,6 %. Par rapport à 2005, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse s'est contracté de 1,4 % en 2006. Enfin, le chômage a également connu un recul important : le taux de chômage s'élève à 9,2 % fin 2007 après une baisse de 0,9 point. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 est de 175 700 en décembre 2007, avec 18 100 inscrits de moins qu'à la fin 2006, soit un recul de 9,4 %.

Cette évolution favorable dans la région PACA reste néanmoins à nuancer, car l'ampleur des phénomènes

de pauvreté et de précarité reste importante. Par ailleurs, d'autres indicateurs soulignent une dégradation des conditions de vie et une modification des profils des publics précarisés. Qu'il s'agisse de la pauvreté monétaire ou du taux de chômage, la région PACA se situe en troisième position des régions les plus touchées après le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais. Au 31 décembre 2007, près de 737 000 personnes vivaient dans des foyers à bas revenus, dont 307 000 enfants à charge de moins de 20 ans. Entre 2006 et 2007, l'intensité et la persistance de la pauvreté se sont renforcées : les pauvres sont plus pauvres et le sont depuis plus longtemps. La part des bénéficiaires du RMI inscrits dans le dispositif depuis plus de trois ans et celle des parents isolés tendent à augmenter alors que le phénomène des « travailleurs pauvres » connaît une certaine persistance. Enfin, les statistiques des associations soulignent également l'ampleur et l'élargissement du spectre de la pauvreté dans la région : au cours de la campagne 2007-2008, les Restos du Cœur et les banques alimentaires ont servi respectivement 5,3 et 8,3 millions de repas. Le Secours catholique a connu en 2007 une augmentation du nombre de situations rencontrées et des publics en apparence moins précaires disposant d'un emploi et d'un logement stable.



UNE PERSONNE SUR CINQ VIT DANS UN FOYER À BAS REVENUS

Au 31 décembre 2007, 737 000 personnes vivaient dans des foyers à bas revenus qui bénéficiaient d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 871 € (cf. encadré 1). Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe en troisième position des régions les plus touchées (après Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais) : 18,8 % de la population de moins de 65 ans est concernée **1 2** contre plus de 15 % en France métropolitaine. Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse connaissent les proportions de bas revenus les plus fortes **3**, respectivement 21,9 % et 19,1 %, alors que les départements alpins semblent plus épargnés (de 13 % à 17 %).

EN DÉPIT D'UN FORT TAUX DE PAUVRETÉ, PACA RESTE UNE RÉGION RICHE AU REGARD DU PIB/HABITANT ET PRODUCTIVE AU REGARD DU PIB/EMPLOI

En dépit d'un taux de pauvreté élevé, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste très prospère au regard du PIB/habitant **4** : en 2006, elle se situait en troisième position avec plus de 27 000 € par habitant après l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Ainsi, le territoire régional connaît un décalage très marqué entre le niveau de richesse créée et l'importance de la pauvreté. Dans les autres régions fortement touchées par le poids des bas revenus (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais), le PIB/habitant est parmi les plus faibles (moins de

22 700 € par habitant). Au regard du PIB/emploi, Provence-Alpes-Côte d'Azur peut être également considérée comme très productive : en effet, elle se situe en seconde position des 22 régions françaises avec 71 133 € / emploi derrière l'Île-de-France (92 329 € / emploi).



ET TRÈS INÉGALITAIRE

La région est également caractérisée par l'existence d'inégalités fortes entre les foyers fiscaux : avant redistribution (par le biais des impôts et des prestations sociales), les 10 % ayant les revenus (par unité de consommation) les plus élevés disposent de 6,7 fois plus que les 10 % ayant les revenus les plus faibles. PACA se situe ainsi en troisième position des régions connaissant les plus fortes

1 Les indicateurs clés du Baromètre Social

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pauvreté monétaire									
1 Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieur à 60 % de la médiane)	-	-	-	-	-	20,3	20,1	19,3	18,8
2 Intensité de la pauvreté : écart entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenu à 60 % de la médiane	-	-	-	-	-	28,3	27,7	27,9	28,7
3 Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus : part des individus vivant des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi	-	-	-	-	-	-	-	5,4	5,3
4 Taux de personnes dépendant de foyers monoparentaux à bas revenus	-	-	-	-	-	6,9	7,0	6,9	6,8
5 Taux d'enfants à bas revenus : part des enfants de moins 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants connus des CAF	-	-	-	-	-	35,8	34,3	33,0	32,7
6 Part des foyers à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 %	-	-	-	-	-	35,8	37,0	40,2	39,6
Minima sociaux									
7 Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : part des allocataires du RMI, de l'API, de l'AAH et de l'ASS pour 1000 personnes de 20-59 ans.	98,4	95,6	93,9	92,2	91,8	94,2	94,3	91,6	84,4
8 Evolution du nombre de minima sociaux d'âge actif : évolution annuelle du nombre de bénéficiaires du RMI, de l'API, de l'AAH et de l'ASS	-	-1,9	-0,8	-1,0	0,2	3,2	0,8	-2,6	-7,7
9 Persistance des allocataires du RMI (supérieure à 3 ans)	-	-	-	-	51,0	48,9	46,9	47,1	48,9
10 Taux d'allocataires du Minimum vieillesse : part des bénéficiaires de l'allocataire supplémentaire du Minimum vieillesse sur l'ensemble des 60 ans et plus	-	-	6,2	6,0	5,9	5,9	5,9	5,7	-
Chômage et DEFM									
11 Taux de chômage localisé	13,5	11,7	10,6	10,2	10,6	10,6	10,7	10,1	9,2
12 Part des DELD parmi les DEFM cat.1	-	-	31,1	27,3	27,7	28,7	29,0	28,6	24,6
13 Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (RAC et ASS)	-	-	-	-	-	34,7	34,1	35,3	34,9
Inégalités de revenus									
14 Rapport inter-déciles des revenus	-	-	7,1	7,0	6,9	6,9	6,7	6,7	-

Source : CAF PACA - INSEE Omphale Traitement DROS - DREES - ANPE ASSEDEC DRTEFP - DGI

inégalités après l'Île-de-France (7,2) et la Corse (7,1). Après redistribution, ce rapport est diminué de plus de moitié : les 10 % ayant les niveaux de vie les plus élevés disposent de 3,3 fois plus que les 10 % ayant les niveaux de vie les plus faibles. Cette très forte dispersion des revenus dans la région s'explique par la présence à la fois de bas revenus particulièrement faibles et de hauts revenus parmi les plus élevés (Brulon et Chevalier, 2008). Ce rapport entre les plus pauvres et les plus riches avant redistribution a néanmoins baissé de façon continue ces dernières années : entre 2001 et 2006, il est passé de 7,1 à 6,7. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la diminution est moins marquée (de 5,5 à 5,4).

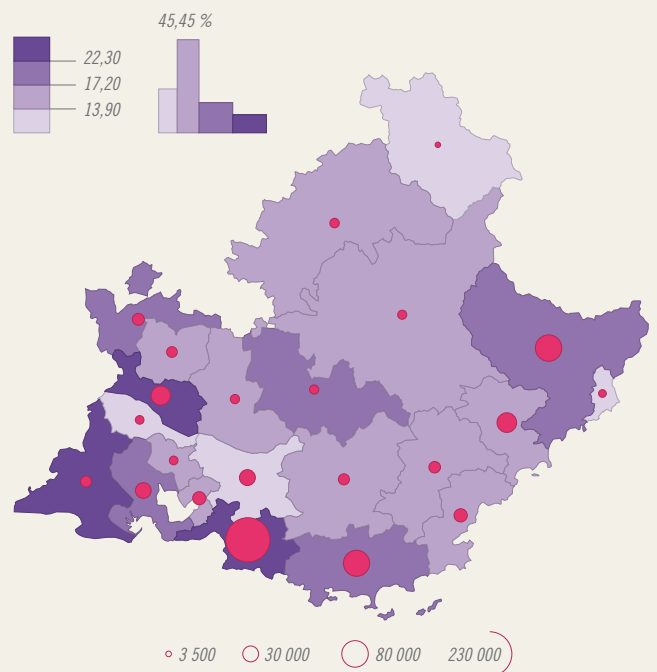


LE NIVEAU GLOBAL DE LA PAUVRETÉ BAISSE CES DERNIÈRES ANNÉES

Bien que le niveau de pauvreté reste élevé, il a connu une baisse significative en 2007 par rapport à 2006 : en effet, le taux de bas revenus est passé de 19,3 % à 18,8 %. Sur

la même période, la région compte 14 000 personnes de moins vivant dans les foyers à bas revenus, soit une diminution de 1,9 %. À l'échelle infrarégionale, cette baisse est variable selon les territoires : on note, par exemple, de 2006 à 2007, une amélioration très sensible notamment sur la diagonale Fréjus-Saint-Raphaël-Châteaurenard, le pourtour de l'Étang de Berre et les zones d'emploi de Briançon et Digne. Sur les quatre dernières années, la baisse de la pauvreté est plus marquée sur quasiment l'ensemble du littoral : elle oscille, selon les zones d'emploi, entre - 4,2 % et - 14,1 %. Cette évolution à la baisse dès 2004 s'observe également sur l'ensemble de la région : en effet, sur ces quatre dernières années, le taux de bas revenus est passé de 20,3 % à 18,8 % et le nombre de personnes vivant dans des foyers à bas revenus a diminué de 42 000, soit une baisse de 5,4 %.

3 La population vivant dans des foyers à bas revenus au 31/12/2007 : nombre et taux sur les moins de 65 ans



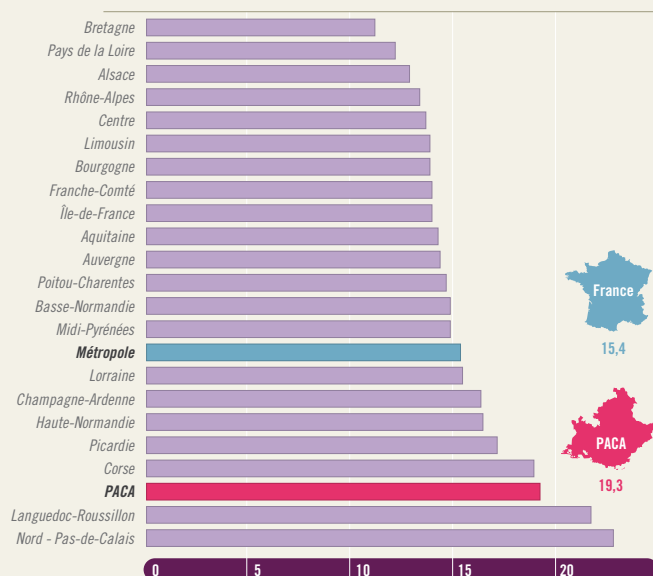
Source : CAF PACA - INSEE Omphale traitement DROS

MAIS L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ AUGMENTE

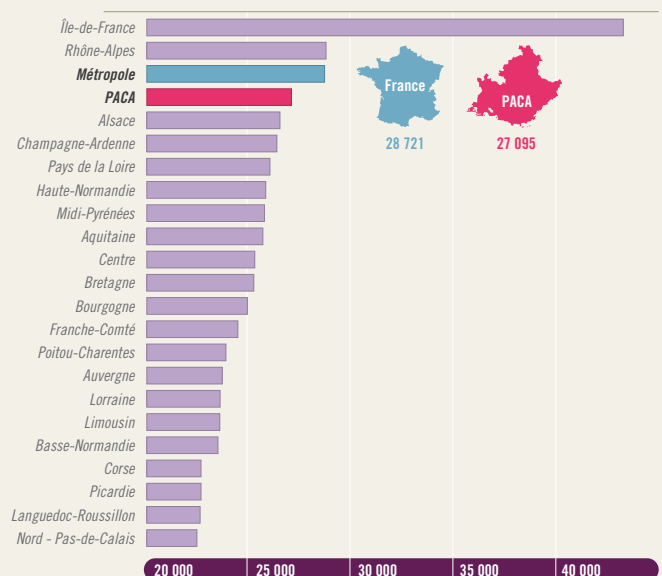
La moitié des foyers à bas revenus dispose de moins de 621 € par unité de consommation, c'est-à-dire près de 29 % de moins que le seuil de bas revenus fixé à 871 €. Cet écart entre le niveau de vie médian des familles à bas revenus et le seuil de bas revenus, qui représente l'intensité de la pauvreté, a augmenté de 0,8 point en 2007

4 PACA : une forte concentration de pauvres dans une région riche au regard du PIB/habitant

Le taux de bas revenus en 2006 :



Le PIB par habitant en 2006 :



Source : CAF, INSEE, DGI

1 L'indicateur de bas revenus à 60 %, une approche de la pauvreté monétaire

Les foyers à bas revenus, touchés par la « pauvreté monétaire » au sens de la CNAF, disposent de revenus dont le montant est inférieur à 60 % de la médiane des revenus disponibles avant impôts. Jusqu'en 2005, ce seuil était fixé à 50 % du revenu médian, calculé à partir de l'enquête « budget des familles » et réactualisé chaque année à partir des données de la comptabilité nationale. Dans un souci d'uniformité avec les normes européennes, ce seuil est désormais passé à 60 % du revenu médian. Il est établi par l'INSEE, à partir de l'enquête « revenus fiscaux », sur un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi) prenant en compte les allocations familiales. Le calcul des bas revenus exclut une partie de la population pour laquelle les ressources ne sont pas entièrement connues : il s'agit des personnes de 65 ans et plus, des étudiants ne percevant qu'une aide au logement et des régimes spéciaux et agricoles.

Un foyer est considéré comme « pauvre » au sens de la CAF lorsque son niveau de vie (calculé sur la base des unités de consommation) est inférieur au seuil de bas revenus. En 2007, ce seuil s'élève à 871 € pour une personne seule ; à 1 829 € pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans ; à 1 568 € pour une famille monoparentale avec 2 enfants de moins de 14 ans.

par rapport à 2006. Bien que le niveau de vie des familles à bas revenus ait progressé sur cette période (de 609 à 621 € / unité de consommation), l'évolution plus forte du

niveau de vie de l'ensemble de la population, que traduit l'augmentation du seuil de bas revenus, explique cette accentuation de la pauvreté. L'analyse de l'intensité de la pauvreté entre 2004 et 2007 met en évidence une augmentation plus modérée (+0,4 point). Par ailleurs, le poids de la dépense de logement sur le budget des ménages atteint 40 % pour 4 locataires à bas revenus sur 10 **5**.

DES PROFILS DE BAS REVENUS TRÈS DIFFÉRENTS SELON LE GENRE

Les profils des allocataires à bas revenus sont très différents selon le sexe : les hommes vivent seuls pour environ les deux tiers d'entre eux. 9 % sont en couple sans enfant à charge et seulement 3 % sont monoparents d'un ou deux enfants. Pour les femmes, c'est le profil de la monoparentalité avec 1 à 2 enfants qui caractérise près de 40 % d'entre elles. Un tiers vivent seules et 17 % sont en couple avec 1 à 3 enfants.

Parmi les différents types de ménages, ce sont les familles monoparentales et les familles nombreuses qui connaissent le plus fortement la pauvreté (Brulon et Chevalier, 2008). En 2007, 266 000 personnes vivaient dans des familles monoparentales à bas revenus, soit près de 7 % de l'ensemble de la population de moins de 65 ans **6**. Pour 2007 on note une stabilité par rapport à 2006, voire une légère baisse de ces situations de monoparents pauvres. Les familles monoparentales à bas revenus sont dirigées à 95 % par des femmes dont

l'âge moyen est de 38 ans. Plus de la moitié d'entre elles élèvent 1 enfant alors que près d'un tiers ont 2 enfants.

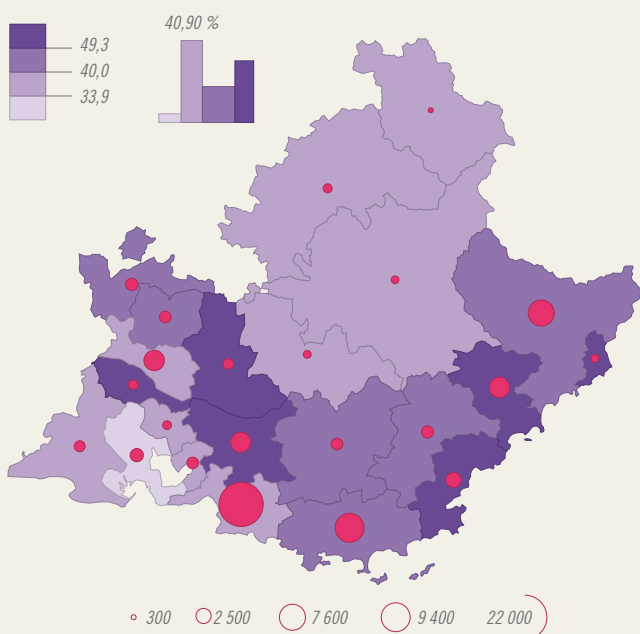


307 000 ENFANTS VIVENT DANS LA PAUVRETÉ

Près de 307 000 enfants au sens des prestations familiales vivent dans des familles à bas revenus, soit un tiers des enfants connus par la CAF. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et plus particulièrement les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse **7**, sont fortement touchés par la pauvreté des enfants, comme l'ensemble du littoral méditerranéen, le nord de la France et un ensemble de départements ruraux jalonnant un axe Agen-Metz.

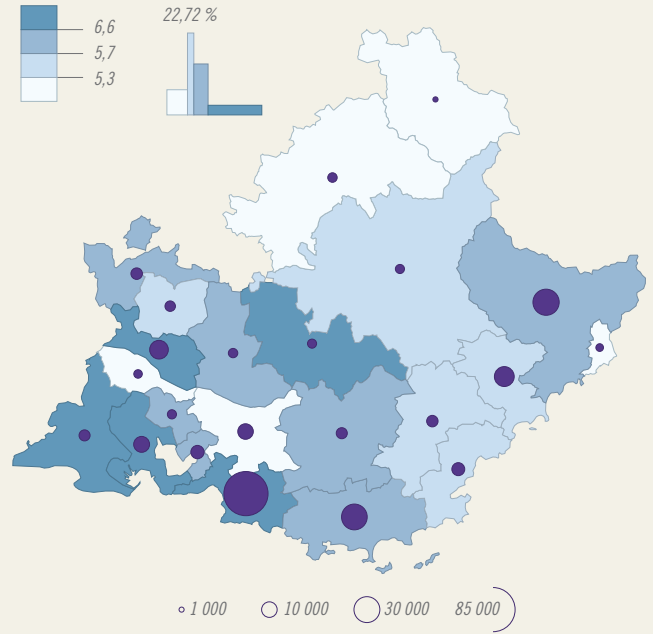
Les enfants à la charge de foyers à bas revenus vivent majoritairement (53 %) dans des familles monoparentales. Sur l'ensem-

5 Les locataires aidés à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 % au 31/12/2007 : nombre et taux sur l'ensemble des locataires aidés à bas revenus



Source : CAF PACA - traitement DROS

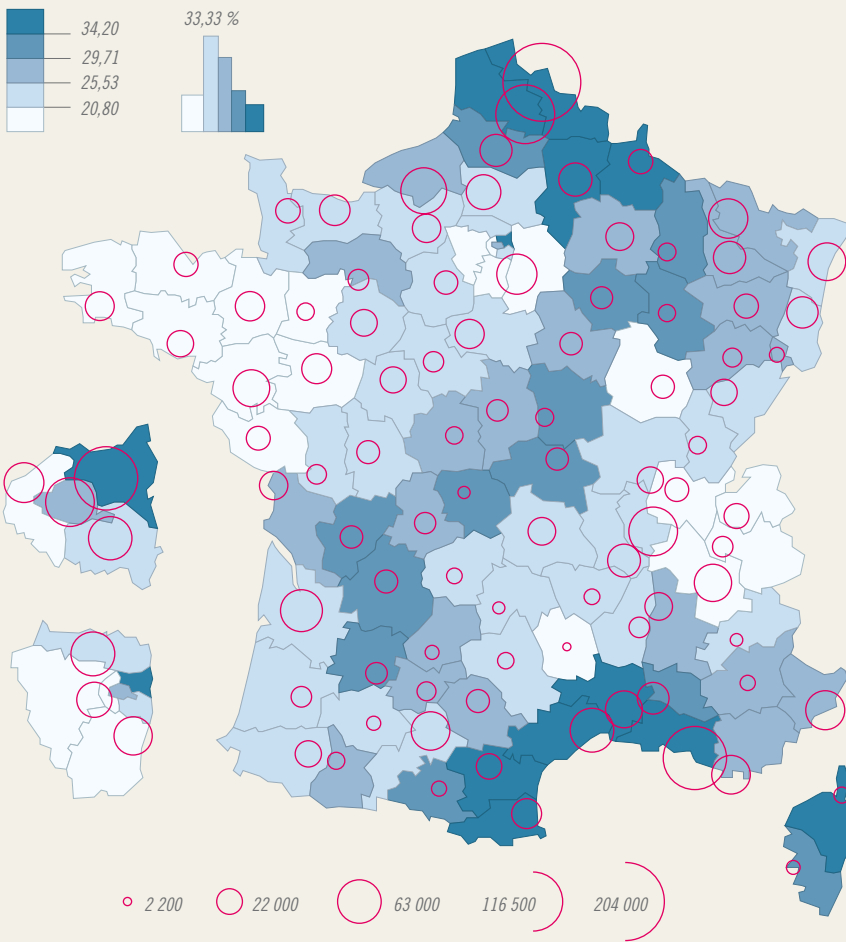
6 La population vivant dans des foyers monoparentaux pauvres au 31/12/2007 : nombre et taux sur les moins de 65 ans



Source : CAF PACA - INSEE Omphale traitement DROS



7 L'enfance pauvre en France : nombre et part des enfants âgés de moins de 18 ans vivant des foyers à bas revenus



ble des enfants connus des CAF, ce profil de famille monoparentale ne concerne que 27 % d'entre eux. L'autre moitié des enfants élevés dans des familles à bas revenus (47 %) dispose de ses deux parents. Les enfants « pauvres » vivent plus souvent dans des familles nombreuses (40 %, contre 33 % de l'ensemble des enfants connus de la CAF), mais près d'un quart d'entre eux

sont des enfants uniques (contre 17 % de l'ensemble des enfants connus de la CAF).

La pauvreté des enfants a baissé entre 2004 et 2007 : elle concernait 35,8 % des enfants connus de la CAF en 2004 contre 32,7 % trois ans plus tard. Tout en baissant, la pauvreté infantile s'est concentrée sur certains profils de parents : les parents iso-

lés (dont la proportion est passée de 50,1 % à 53,2 % au cours de ces trois dernières années), les femmes (de 76,5 % à 78 %) et les parents âgés de moins de trente ans (de 13,2 % à 14 %).

LA PERSISTANCE DU PHÉNOMÈNE DES « TRAVAILLEURS PAUVRES »

En 2007, 207 000 personnes vivaient dans des foyers où l'allocataire ou son conjoint est travailleur pauvre **8 9**. Sur l'ensemble de la région, elles représentaient 28 % des personnes vivant dans des foyers à bas revenus et un peu plus de 5 % de la population de moins de 65 ans. Cette proportion connaît une relative stabilité entre 2006 et 2007. Les allocataires travailleurs pauvres sont essentiellement des personnes quadragénaires ou trentenaires qui sont fortement touchées par la monoparentalité. Les deux tiers d'entre eux occupent un emploi continu durant les 12 mois de l'année et seulement 17 % connaissent une alternance de périodes de chômage et d'emploi (Durang et Pillon, 2006).

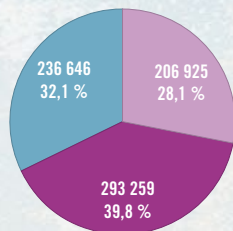


UNE FORTE DIMINUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

En décembre 2007, la région comptait près de 212 000 bénéficiaires du RMI, de l'API, de l'AAH et de l'ASS. Ils représentaient 84,4 % de la population âgée de 20 à 59 ans, contre 91,6 % un an auparavant. En dépit de cette baisse, la pauvreté administrative mesurée à travers les minima reste néanmoins à un niveau élevé au regard de la situation nationale (67,7 %).

Ce net recul général du nombre de bénéficiaires de minima sociaux entre 2006 et 2007 traduit la baisse conjuguée du nombre d'allocataires du RMI (- 11,7 %), de l'ASS (- 10,6 %) et plus modérément de l'API (- 7,6 %). Seule l'AAH progresse : +1,2 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme dans l'ensemble de la France métropolitaine. Ces évolutions à la baisse sont relativement proches des tendances nationales, sauf le dispositif RMI qui connaît en PACA

8 Les personnes vivant dans des foyers à bas revenus en région au 31/12/2007



■ Foyers bénéficiaires de minima sociaux
■ Foyers «travailleurs pauvres»
■ Autres foyers à bas revenus

Source : CAF PACA - DROS

une chute plus importante qu'à l'échelle nationale (- 11,7 % contre - 8,6 %).

En juin 2008, plus de 100 200 allocataires étaient payés au titre du RMI en PACA : il faut remonter 12 ans en arrière (en décembre 1995) pour retrouver des effectifs inférieurs **10 11**. Ce fort repli s'est amorcé dans la région à partir de mi-2004. Cette inflexion à la baisse n'a été enregistrée pour l'ensemble de la France métropolitaine qu'à partir de 2006.



LA BAISSÉ DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RMI EST LE RÉSULTAT DE MULTIPLES CAUSES

À l'échelle nationale – comme à celle de la région – la diminution du nombre d'allocataires du RMI en 2007 par rapport à 2006 est, selon les études de la CNAF et de la DREES ⁽¹⁾, le résultat de multiples causes :

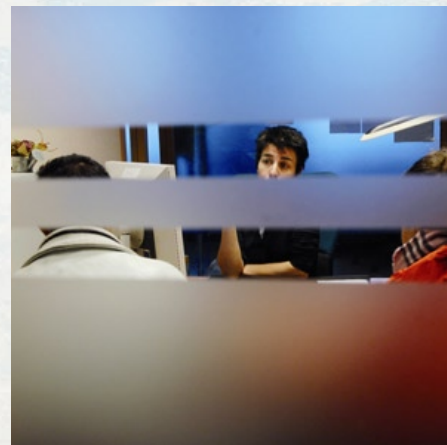
- Elle est tout d'abord à relier à **l'amélioration du marché du travail**,
- mais également à **l'évolution de l'indemnisation du chômage** : sur la période, la part des chômeurs non indemnisés dans la région a en effet baissé, passant de 35,3 % à 34,9 %.
- Le maintien d'un nombre élevé d'entrées au cours de l'année 2007 dans **les dispositifs d'aide à l'emploi du Plan de cohésion**

sociale a également joué en faveur de la baisse du nombre de bénéficiaires du RMI.

- **La réforme du nouveau dispositif d'intéressement** qui s'applique aux rmistes ayant repris un emploi ⁽²⁾ est un autre élément qui a mécaniquement contribué à la baisse du RMI (Cazain et alii, 2008) : en réduisant la période de cumul intégral (allocation RMI + revenus d'activités) à 3 mois (au lieu de 3 à 6 mois avec l'ancien dispositif), elle entraîne une sortie plus précoce du dispositif. La réforme conduit également la majorité des foyers bénéficiaires d'une prime forfaitaire (seconde période d'intéressement) à ne plus percevoir le RMI dans le cas où ils reprennent un emploi d'une durée mensuelle d'au moins 78 heures.
- Le transfert de compétence du RMI aux départements à partir du 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de la loi du 18 décembre 2003 a également joué sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI au cours de ces dernières années. En effet, à l'échelle nationale, **la redéfinition des politiques d'insertion** a eu plusieurs conséquences : le renforcement du contrôle dans la démarche d'insertion, l'investissement dans la mise en place des contrats aidés, le renforcement des personnels affectés au volet insertion et la création des programmes départementaux d'insertion (Sautory et Avenel, 2007).

(1) DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) qui dépend des ministères du Travail, de la Santé et du Budget.

(2) Cette réforme résulte de la loi du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et aux droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux. À compter du 1^{er} octobre 2006, les rmistes reprenant un emploi bénéficient d'une première période de 3 mois pendant laquelle ils cumulent intégralement l'allocation et leurs revenus d'activité. Puis une seconde période de 9 mois, au cours de laquelle ils bénéficient d'une prime forfaitaire (150 €/mois), s'ils travaillent 78 heures ou plus par mois, ou d'un intéressement proportionnel (abattement de 50 % des ressources pour le calcul du RMI) s'ils effectuent moins de 78 heures de travail mensuel.

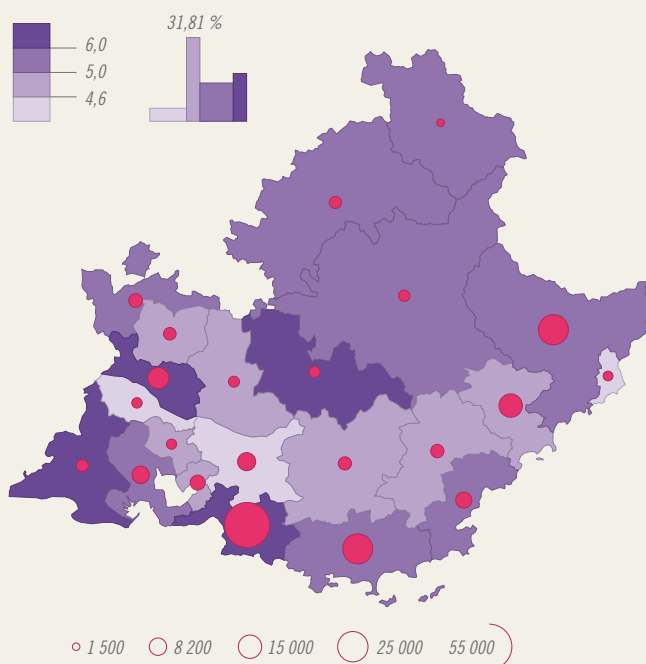


AU SEIN DU RMI, MOINS DE JEUNES ET DE PERSONNES ISOLÉES...

La baisse du nombre de bénéficiaires du RMI observée dans la région ces dernières années s'accompagne d'une transformation des profils d'allocataires. Ainsi, la part des allocataires les plus jeunes et des personnes seules a diminué au sein de l'ensemble des rmistes. La proportion des moins de 40 ans est passée de 46,9 % fin 2006 à 44,6 % fin 2007 alors qu'elle s'élevait à 49,4 % fin 2004.

Les profils de ménages allocataires du RMI tendent également à se modifier. Si la part des personnes seules est restée stable au cours de l'année 2007, elle a diminué sensiblement depuis 2004 : elles représentaient 59,6 % des allocataires du RMI contre 58,3 % actuellement. Cette diminu-

9 La population vivant dans des foyers travailleurs pauvres au 31/12/2007 : nombre et taux sur les moins de 65 ans



Source : CAF PACA - INSEE Omphale traitement DROS

tion ne remet pas pour autant en cause le poids majoritaire du profil des personnes seules au sein des foyers rmistes.



... PLUS D'ALLOCATAIRES PRÉSENTS DANS LE DISPOSITIF DEPUIS PLUS DE 3 ANS...

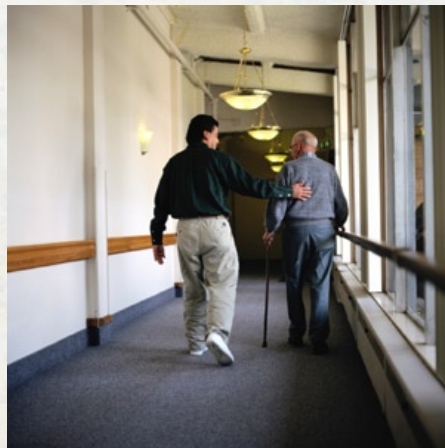
Par ailleurs, la proportion des allocataires payés au titre du RMI depuis plus de 3 ans a tendance à augmenter, passant de 47,1 % en 2006 à 48,9 % en 2007. L'amélioration de la conjoncture favorise d'abord les personnes présentes depuis moins longtemps dans le dispositif. La même tendance a pu être observée à l'échelle nationale où la part des allocataires du RMI inscrits depuis plus de 3 ans dans le dispositif est passée de 44,5 % à 46,1 % entre 2006 et 2007. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur laisse apparaître de fortes disparités géographiques : le département des Bouches-du-Rhône compte 54,3 % de bénéficiaires du RMI inscrits depuis plus de 3 ans, contre 34,7 % dans les Alpes-Maritimes ou les Hautes-Alpes.



...ET DE PARENTS ISOLÉS.

En décembre 2007, parmi les allocataires du RMI de la région PACA, près d'un quart sont des parents isolés. Cette part connaît une augmentation régulière : de 23,7 % à

24,1 % entre 2006 et 2007 contre 23 % en 2004. Il s'agit dans 96 % des cas de mères de familles. Elles ont, pour la moitié d'entre elles, un seul enfant mais cette charge familiale tendrait à augmenter : entre 2004 et 2007, la part des familles monoparentales avec un enfant à charge a diminué de 0,4 point alors que la part de celles ayant 3 enfants et plus a augmenté de 0,3 point.



MOINS DE RETRAITÉS VIVANT AVEC LE MINIMUM VIEILLESSE

Au 31 décembre 2006, 67 000 retraités vivaient dans la région avec le minimum vieillesse, soit 5,7 % de l'ensemble des 60 ans et plus contre 4 % à l'échelle nationale. Entre 2005 et 2006, l'importance de ce minimum destiné aux plus âgés a diminué : le nombre de bénéficiaires s'est contracté de 1,4 % alors que cette baisse atteint 1,8 % au niveau national. Le taux de bénéficiaires a également diminué sur cette période en passant de 5,9 % à 5,7 %.

La sur-représentation des hommes bénéficiaires de ce minimum caractérise très nettement Provence-Alpes-Côte d'Azur au regard des autres régions : 6,3 % des hommes de 60 ans et plus sont concernés contre 5,3 % des femmes. Sur l'ensemble de la France, on observe au contraire que cette pauvreté résiduelle des personnes âgées touche plus fortement les femmes :

4,2 % d'entre elles sont touchées contre 3,9 % des hommes. À l'échelle nationale, les bénéficiaires de cette allocation restent majoritairement des personnes isolées (deux tiers).

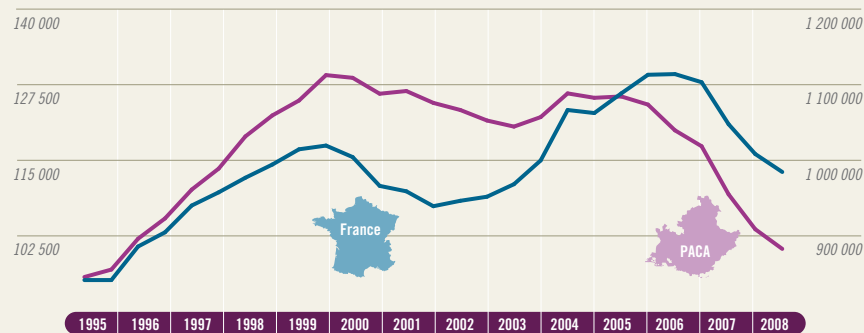
175 700 DEMANDEURS D'EMPLOI FIN 2007, SOIT 18 100 DE MOINS QU'À FIN 2006

Au mois de décembre 2007, le chômage est à un niveau très bas (cf. encadré 2) : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 est de 175 700, soit 18 100 inscrits de moins qu'à la fin 2006, après un recul de 9,4 %. À la même période, pour l'ensemble de la France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi, inscrits à l'ANPE en catégorie 1, s'élève à 1 942 000 après un repli d'une ampleur identique (- 9,4 %). Cette nette diminution se retrouve sur l'ensemble de la région mais son intensité est très variable selon les départements : elle atteint - 13,2 % dans les Alpes-Maritimes et - 9,8 % dans les Bouches-du-Rhône contre respectivement - 4,1 % et - 5,2 % dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans le Vaucluse. Le Var et les Hautes-Alpes se situent à un niveau intermédiaire avec des diminutions respectives de - 7,6 % et de - 6,1 %.

EN DÉPIT DU REPLI DU CHÔMAGE, PACA SE SITUE EN TROISIÈME POSITION PARMIS LES RÉGIONS LES PLUS TOUCHÉES

L'évolution du taux de chômage localisé suit la tendance observée à partir des demandeurs d'emplois en fin de mois 12 13 : au 4^{ème} trimestre 2007, le taux de chômage régional se situait à 9,2 % après avoir connu une baisse de 0,9 point sur l'année. À l'échelle nationale, il atteignait 7,4 %, soit 1 point de moins qu'à la fin 2006. En dépit de cette baisse, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe, néanmoins, en troisième position des régions les plus touchées par le chômage après Nord-Pas-de-Calais (10,5 %) et Languedoc-Roussillon (10,7 %). Les zones d'emploi qui ont le plus contribué à la baisse du chômage dans la région se situent pour

10 Évolution du nombre d'allocataires du RMI de 1995 à 2008



Source : CNAF

l'essentiel dans les Alpes-Maritimes, l'ouest varois (Toulon et Brignoles), l'agglomération Aix-Marseille et le pourtour de l'Étang de Berre.



CETTE AMÉLIORATION RÉSULTE DU DYNAMISME DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Parmi les facteurs qui ont joué dans la baisse du chômage, le dynamisme de l'emploi doit être souligné : entre 2006 et 2007, la région a enregistré 25 000 emplois de plus dans le secteur concurrentiel, soit une progression de 2 % (source URSSAF) contre 1,7 % à l'échelle nationale. Depuis 2002, la région bénéficie d'un contexte favorable comme le reste du Midi : l'emploi a suivi une progression de 8 % contre 4 % au niveau national. Ce dynamisme est porté

2 L'évolution du chômage dans la région depuis deux décennies

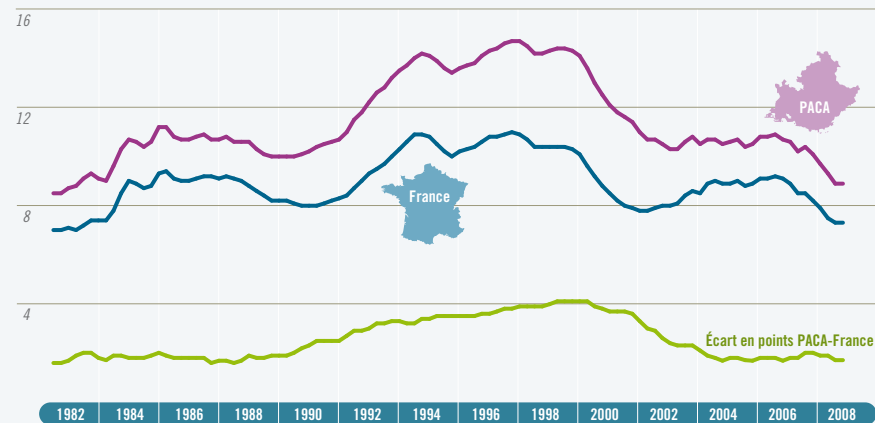
Sur de longues périodes, selon que l'on observe l'évolution des DEFM de catégorie 1 ou le taux de chômage localisé, on note que le chômage atteignait en fin 2007 un niveau très faible.

Les séries disponibles sur l'évolution des demandeurs d'emploi remontent au plus loin à 1995 : sur l'ensemble de cette période on ne note pas d'effectifs aussi faibles que celui enregistré en décembre 2007 qui équivalait à près de 60 % du niveau le plus haut enregistré dans la région en décembre 1996 (301 000 DEFM catégorie 1). Le constat est identique à l'échelle nationale : en 2007, le nombre de demandeurs d'emploi est passé sous le seuil des 2 millions après avoir connu plus de 3 millions en décembre 1996, plus haut niveau enregistré. La période d'embellie s'est prolongée jusqu'à mi-2008 mais les der-

nières statistiques des demandeurs d'emploi en fin de mois d'octobre montrent une forte dégradation : retournement de situation pour l'évolution annuelle des demandeurs d'emploi qui atteint +1,5 %. Il faut remonter à juillet 2005 pour constater une évolution analogue.

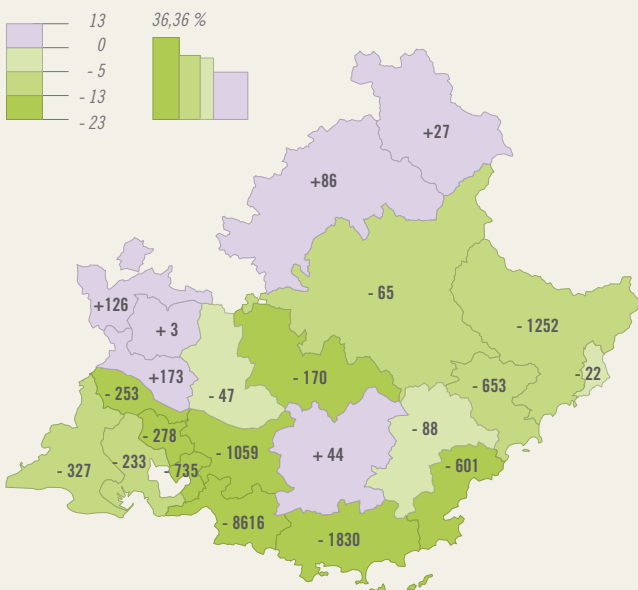
Pour le taux de chômage localisé, il faut remonter à 1983 pour trouver un taux de chômage inférieur à 9,2 %. Après le pic de la fin des années 90 – le chômage est supérieur à 14 % en 1996, 1997 et 1998 –, il diminue d'abord fortement au début des années 2000 : entre fin 1999 et fin 2001, la baisse atteint 3,6 points. Après une dégradation du chômage entre 2003 et 2004, on note une tendance à la baisse à partir de 2006. Elle se confirme sur la période 2006-2007 avec une forte diminution (- 0,9 point).

Évolution du taux de chômage localisé en France et en région depuis 1982



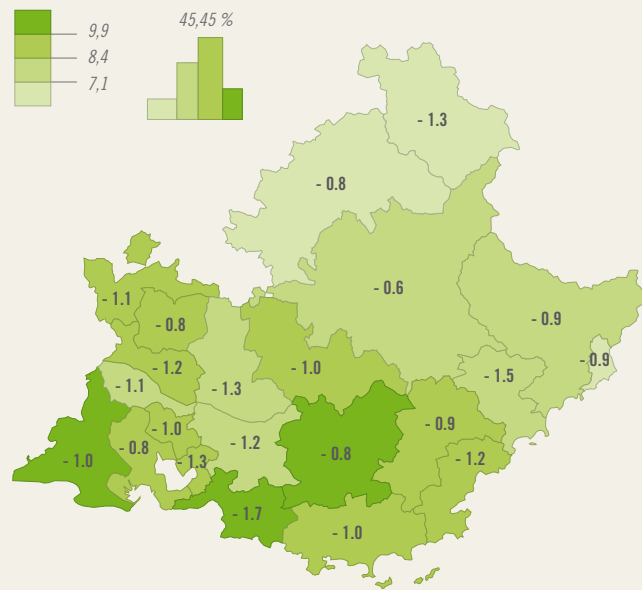
Source : DRTEFP-DARES

11 Évolution du RMI entre fin 2003 et fin 2007 (en % et en effectifs)



Source : CAF PACA - traitement DROS

12 Le taux de chômage localisé au 2^{ème} trimestre 2008 et son évolution annuelle



Source : INSEE - DRTEFP PACA

2 Tableau de bord par département et par zone d'emploi

	31 décembre 2007						2ème Trim 2008			
	BAS REVENUS				Intensité de la pauvreté (5)	Part des foyers à bas revenus au taux d'effort sup à 40 %	MINIMA SOCIAUX		CHÔMAGE et DEFM	
	Taux de bas revenus (1)	Taux d'enfants à bas revenus (2)	Taux de personnes dépendant de foyers monoparentaux (3)	Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus (4)			Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actifs (6)	Persistance des allocataires du RMI (plus de 3 ans)	Taux de chômage localisé	Part des DELD parmi les DEFM cat.1 (7)
Alpes-de-Haute-Prov.	16,9	29,4	6,0	5,7	28,7	36,6	55,7	39,7	8,4	23,7
11.Manosque	18,6	31,5	6,6	6,0	28,6	38,1	60,6	42,3	8,7	23,1
12.Digne	15,4	27,6	5,6	5,4	28,7	35,1	51,2	36,5	8,1	24,6
Hautes-Alpes	13,6	23,0	4,9	5,2	26,3	35,4	46,9	34,8	6,1	22,2
21.Briançon	12,5	20,6	4,1	5,4	24,1	35,0	33,7	32,6	6,0	16,5
22.Gap	13,9	23,9	5,1	5,2	26,8	35,6	51,9	35,3	6,1	24,1
Alpes-Maritimes	15,8	29,4	5,7	4,8	28,5	45,3	63,2	34,7	7,0	19,5
31.Cannes-Antibes	14,5	25,6	5,4	4,6	27,6	49,3	53,8	34,7	7,3	19,3
32.Menton	11,1	30,9	4,0	4,1	27,1	54,1	39,6	31,1	5,3	18,1
33.Nice	17,2	31,8	6,2	5,0	28,7	42,6	72,2	34,9	7,1	19,9
Bouches-du-Rhône	21,9	36,4	8,0	5,5	29,5	36,3	87,8	54,3	9,8	28,9
41.Arles	22,3	39,7	8,3	6,0	28,8	33,9	86,8	54,8	10,4	23,8
42.Aix-en-Provence	12,1	21,9	4,2	3,5	28,8	51,3	44,6	46,6	7,1	26,2
44.Etang-de-Berre	15,7	29,8	5,9	4,6	28,7	35,0	52,9	48,7	8,4	29,3
46.Chateaubriant	13,0	24,8	4,6	4,3	28,7	50,6	40,5	50,8	7,4	22,0
47.Fos-sur-Mer	18,4	31,3	6,8	5,1	28,7	27,5	66,2	48,8	8,6	27,2
48.Salon-de-Provence	15,5	24,6	6,2	4,7	28,7	38,3	53,3	47,0	9,2	28,1
49.Marseille-Aubagne	27,4	42,8	10,0	6,4	29,7	34,9	116,2	56,3	11,1	30,5
Var	16,7	29,2	5,9	5,1	28,7	44,0	67,4	48,3	9,1	22,9
51.Toulon	17,6	30,0	6,3	5,2	28,7	41,6	77,9	49,6	9,1	23,4
52.Fréjus-St Raphaël	15,1	30,3	5,3	5,1	28,8	54,7	48,4	45,2	8,9	20,3
53.Draguignan	15,8	27,5	5,6	4,7	28,8	42,9	55,8	47,5	8,8	25,8
54.Brignoles	15,4	26,2	5,7	4,9	28,7	46,1	55,4	44,5	9,9	21,1
Vaucluse	19,1	33,8	6,6	5,5	28,7	40,2	65,5	43,8	8,9	22,8
61.Orange	17,8	33,1	6,1	5,3	28,7	40,0	57,4	41,1	8,7	24,0
62.Carpentras	15,5	28,4	5,4	4,8	27,3	43,9	51,2	47,2	8,6	21,4
63.Apt	15,4	29,4	5,7	4,9	28,8	50,8	47,0	44,7	7,7	25,7
64.Avignon	22,6	37,7	7,7	6,2	28,7	37,1	81,9	43,5	9,5	22,3
PACA	18,8	32,7	6,8	5,3	28,7	39,6	73,6	48,9	8,8	25,2

(1) Part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieur à 60% de la médiane) sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans (données Omphale)

(2) Part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants de moins de 20 ans connus des CAF

(3) Part des personnes vivant dans des foyers monoparentaux à bas revenus sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans (données Omphale)

(4) Part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi sur l'ensemble des moins de 65 ans (données Omphale)

(5) L'intensité de la pauvreté représente l'écart en pourcentage entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenus (871 €)

(6) Part des allocataires du RMI, de l'API et de l'AAH sur 1000 personnes de 20 à 59 ans

(7) DELD : Demandeurs d'emploi de longue durée

Source : CAF PACA - INSEE Omphale Traitement DROS - ANPE ASSEDIK DRTEFP

pour l'essentiel par les secteurs des services opérationnels, de la construction et du conseil-assistance (près de 20 %). La santé et l'action sociale (+17 %), la recherche et développement (+15,9 %) et les activités associatives (+12,1 %) contribuent également à la forte création d'emplois.

Au dynamisme du marché de l'emploi, il convient aussi d'ajouter les effets des politi-

ques de l'emploi et notamment du Plan de cohésion sociale **14** : en seconde année pleine de mise en œuvre des politiques de l'emploi du plan de cohésion sociale (DRTEFP, 2008), le nombre d'entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi connaît une hausse (+4,5 %) entre 2006 et 2007. Sur un total de 125 500, 23 800 personnes sont entrées dans le dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE),

10 000 dans le Contrat d'avenir, 4 300 dans le CI-RMA, et enfin 2 800 dans le Contrat d'initiative emploi. Dans la région, les bénéficiaires des Contrats d'avenir sont, conformément à la volonté du législateur, titulaires à 97 % d'un minimum social. 70 % sont des femmes et près d'un sur deux est embauché par une association. 54 % étaient demandeurs d'emploi depuis deux ans ou plus.



MESURER LA GRANDE EXCLUSION AVEC LES STATISTIQUES ASSOCIATIVES

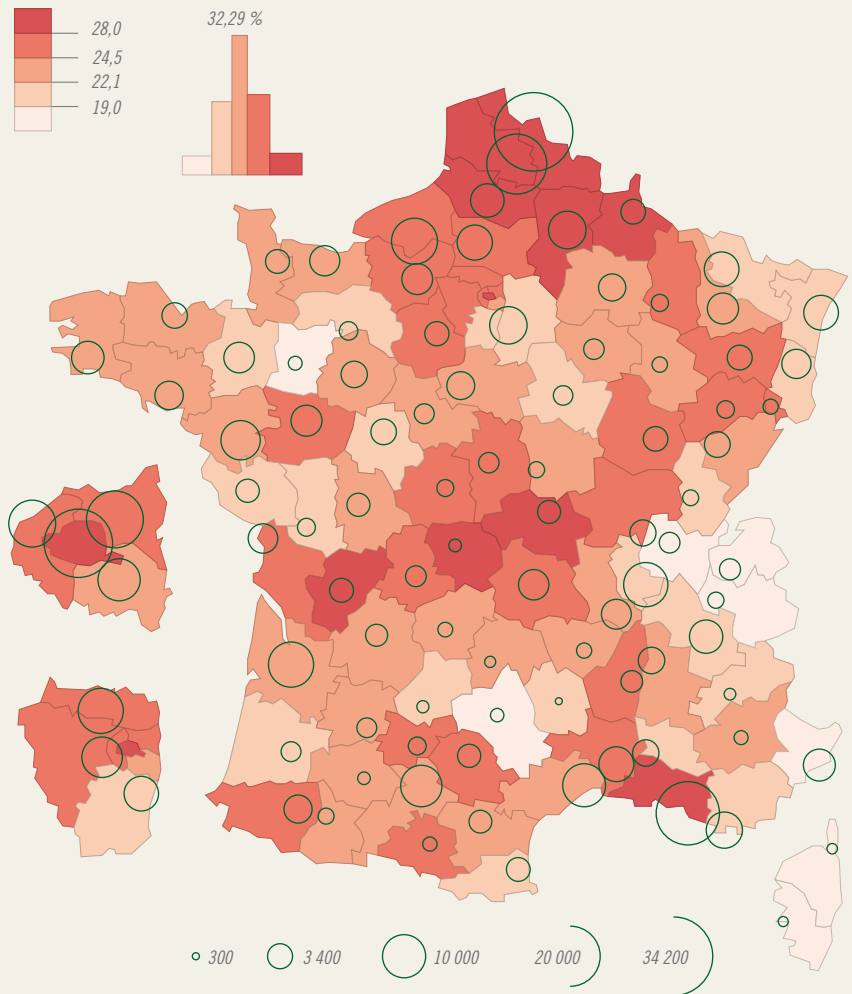
Si le recours aux statistiques de la protection sociale contribue à la connaissance des publics pauvres et précaires, il ne permet pas pour autant d'en dresser un panorama complet et surtout d'appréhender les plus exclus (personnes à la rue ou en errance, étrangers en situation irrégulière, Roms, etc.). En collaboration avec les associations du Secours catholique, de Médecins du Monde et des Restos du Cœur, le baromètre social intègre leurs statistiques de l'année 2007. Ces trois associations couvrent des champs différents : Médecins du Monde intervient auprès des publics exclus du système de santé. Les Restos du cœur apportent une aide alimentaire aux plus démunis. Enfin, le Secours catholique accueille et oriente des personnes victimes de la pauvreté et de l'exclusion.



Médecins du Monde : 9 patients sur 10 sont étrangers

« Le Centre d'accueil de soins et d'orientation (CASO) de Médecins du Monde à Marseille, constitue le seul centre médico-social gratuit existant sur la ville »⁽³⁾. Sa fréquentation a connu une augmentation

13 Les demandeurs d'emploi de longue durée en France : nombre et part des DEFMI supérieurs à 1 an



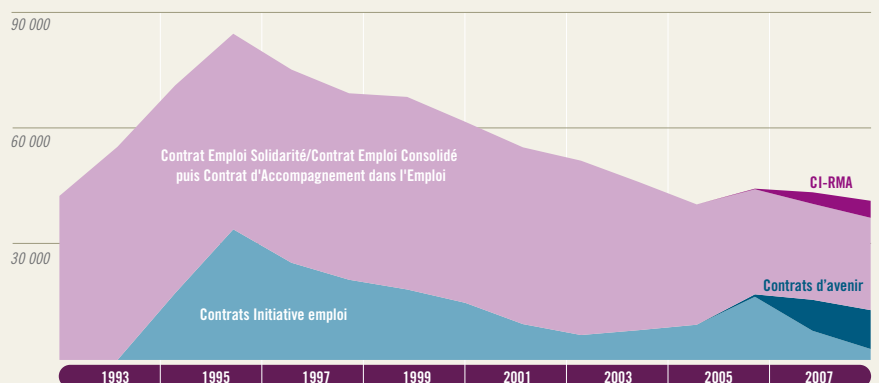
Source : STMT-DARES, ANPE

entre 2006 et 2007 (de 10 500 à 12 000 consultations) qui s'explique en partie par la fermeture du centre médico-social de Médecins sans frontières en novembre 2006. Entre 2006 et 2007, le nombre de nouveaux patients a progressé de 12,5 %. La difficulté d'accès aux soins des personnes en errance a conduit les équipes de

Médecins du Monde de Marseille à créer en 2007 une « action mobile de santé mentale ».

Sur le territoire marseillais, Médecins du Monde (MDM) rencontre des situations diverses mais qui restent marquées par certaines spécificités. Tout d'abord, 86 %

14 Évolution des entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi en direction des personnes éloignées de l'emploi



Source : DRTEFP

des personnes reçues sont étrangères. Les patients, majoritairement des hommes (64 %), sont âgés en moyenne de 37 ans. Plus de la moitié (52 %) des personnes reçues ne dispose pas de domicile fixe : MDM estime le nombre de personnes sans abri ou en errance à Marseille entre 2 000 et 5 000. Quant aux populations Roms, elles sont estimées entre 1 500 et 2 000 personnes : MDM visite régulièrement huit de leurs lieux de vie (terrains ou immeubles squattés) qui représentent au total 460 personnes dont 120 enfants.

(3) Rapport d'activité 2007 de Médecins du Monde, Mission France Marseille, juin 2008.



Restos du Cœur : 5,3 millions de repas servis dans la région...

Au cours de la campagne 2007-2008, 5 300 000 repas ont été servis à 41 500 foyers. Un an auparavant, 5 024 000 repas avaient été servis à 42 600 foyers. On note ainsi une diminution de 2,6 % du nombre de bénéficiaires, bien que le nombre de repas connaisse une progression de 5,5 %. Ces tendances se retrouvent dans tous les départements excepté celui des Bouches-du-Rhône, qui voit ses nombres de repas et de bénéficiaires diminuer respectivement de 2,8 % et de 9,5 %. Les bénéficiaires des repas servis par les Restos du Cœur des Bouches-du-Rhône sont composés à 45 % de couples avec enfants et à 43 % de familles monoparentales.

Les cinq banques alimentaires présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui couvrent presque tout l'espace régional, distribuent également des quantités très importantes de denrées alimentaires : en 2007, leurs aides alimentaires représentaient environ 4 300 tonnes pour 8,3 millions de repas.



Secours catholique : entre 2006 et 2007, une hausse de 9 % des situations rencontrées

En 2007, en région PACA et en Corse, 56 300 situations ont été rencontrées par le Secours catholique, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2006. Cette hausse est à mettre en rapport avec la progression du nombre de lieux d'accueil qui est passé de 168 à 193 sur la région, alors que dans le même temps, le nombre de bénévoles a diminué de 3 %.

En comparant 2006 et 2007, l'association constate une légère amélioration des

Glossaire

Taux de bas revenus : Le taux de bas revenus mesure l'ensemble des personnes vivant dans un foyer à bas revenus (revenu inférieur à 871 € par unité de consommation) sur l'ensemble de la population de moins de 65 ans (projections Omphale hypothèse haute).

Intensité de la pauvreté : L'intensité de la pauvreté mesure l'écart existant entre le seuil de bas revenus et le revenu médian des ménages. Plus le revenu médian est éloigné du seuil, plus l'intensité est forte.

Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus : Il s'agit de l'ensemble des personnes vivant dans un foyer où l'allocataire ou son conjoint est travailleur pauvre, sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans (projections Omphale hypothèse haute).

Un travailleur pauvre est une personne à bas revenus considérée comme active, c'est-à-dire présente au moins six mois dans l'année sur le marché du travail et ayant travaillé au moins un mois au cours de cette période.

Taux de personnes dépendant de foyers monoparentaux à bas revenus : Il rapporte les personnes vivant dans un foyer à bas revenus et monoparental sur l'ensemble de la population de moins de 65 ans (projections Omphale hypothèse haute).

Taux d'enfants à bas revenus : Le taux d'enfants à bas revenus rapporte l'ensemble des enfants vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble

des enfants connus des CAF.

Part des foyers à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 % : Il s'agit de l'ensemble des locataires à bas revenus percevant une aide au logement, et ayant un taux d'effort supérieur à 40 %, sur l'ensemble des locataires à bas revenus percevant une aide au logement.

Le taux d'effort se définit comme la part du budget consacrée par les ménages à leur dépense de logement.

Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : Les minima sociaux pris en compte ici sont le RMI, l'API, l'AAH et l'ASS. L'ensemble de ces allocataires est rapporté à l'ensemble de la population âgée de 20 à 59 ans (projections Omphale hypothèse haute).

Taux d'allocataires du minimum vieillesse : Le taux d'allocataires du minimum vieillesse rapporte le nombre de bénéficiaires de cette allocation à l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus (projections Omphale hypothèse haute).

DEFM de catégorie 1 : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. La catégorie 1 prend en compte les DEFM immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois écoulé.

Dispositifs d'aide à l'emploi : Les dispositifs d'aide à l'emploi retenus dans cette étude sont ceux qui ciblent prioritairement les personnes les plus éloignées de l'emploi. Ils sont au nombre de six :

- CIE : Contrat Initiative Emploi
- CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- CAV : Contrat d'Avenir
- CES : Contrat Emploi Solidarité
- CEC : Contrat Emploi Consolidé
- CI-RMA : Contrat d'Insertion – Revenu Minimum d'Activité

Projections OMPHALE (données INSEE) : Omphale (outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) est une application qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur. La version rénovée d'Omphale (Omphale 2000) offre la possibilité de choisir la période de référence pour le calcul des quotients de référence et en particulier les quotients de migrations nettes. Cette possibilité permet d'intégrer les estimations de populations les plus récentes en tant que base de projection dès lors que celles-ci sont déclinées par sexe et âge (niveaux départementaux et régionaux chaque année et résultats du recensement en continu à partir de 2008).

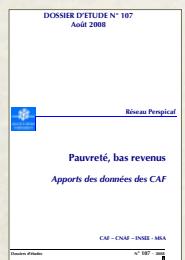
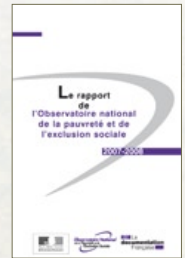
conditions de vie du public fréquentant ses permanences. En effet, sur l'ensemble des situations rencontrées, les emplois précaires ont diminué (-1,7 point) alors que les emplois en CDI à plein temps sont stables (+0,2 point). Par ailleurs, si la part de logements stables augmente (+4,4 points), les taux d'effort connaissent, quant à eux, une augmentation sensible (+2 points). Néanmoins, la part de personnes ne percevant aucune ressource connaît une relative stabilité (+0,4 point), alors qu'elle avait enregistré une baisse sensible sur la période précédente (-2,5 points).

Au niveau des profils démographiques, on observe plusieurs changements. La part de familles avec enfants tend à reculer (-1 point) même si la diminution des familles monoparentales est moins franche (-0,3 point). Cette évolution se fait au profit des couples sans enfant et des personnes seules qui sont plus fortement présents dans les situations rencontrées. Enfin, les personnes les plus jeunes sont en diminution (-1,5 point) alors que les plus âgées voient leur part augmenter légèrement (+0,8 point des 50 ans et plus).



EN SAVOIR PLUS ...

1. **654 000 pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, SUD INSEE, L'Essentiel, n° 122, juillet 2008, 4 p.
2. **Les chiffres clés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2007**, DRTEFP PACA, juin 2008, 62 p.
3. S. Cazain, S. Donné, **Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI**, in L'Essentiel, n° 67, novembre 2007, 4 p.
4. **Rapport 2007/2008 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale**, Paris, La Documentation française, 2008, 208 p.
5. S. Cazain, I. Mirouse, M. Hennion, E. Nauze-Fichet, **Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2008**, in Etudes et Résultats, n° 657, septembre 2008, 4 p.
6. S. Cazain, I. Mirouse, M. Hennion, E. Nauze-Fichet, **Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2008**, in L'Essentiel, n° 77, septembre 2008, 4 p.
7. C. Jaulent, **3,4 millions d'allocataires à bas revenus dans les caisses d'allocations familiales en 2006**, in L'Essentiel, n° 76, août 2008, 4 p.
8. C. Jaulent et alii, **Pauvreté, bas revenus, Apports des données des CAF**, in Dossier d'étude, n° 107, août 2008.
9. M. Lelièvre, E. Nauze-Fichet, **RMI, l'état des lieux**, in Recherches, La Découverte, Paris, 2008.
10. O. Sautory et M. Avenel, **Les politiques d'insertion des conseils généraux en direction des bénéficiaires du RMI**, in Etudes et résultats, n°582, juillet 2007, 4 p.
11. C. Avenel et S. Donné, **La gestion du RMI décentralisé : trois ans après**, in L'Essentiel, n° 58, février 2007, 4 p.



Les cahiers DU DROS

Vous pouvez également consulter les autres cahiers du DROS sur notre site Internet : www.dros-paca.org

- **n°1** : Quand le travail ne protège pas de la pauvreté... Approche de la pauvreté laborieuse à partir des données CAF
- **n°2** : La précarité juvénile en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : état de la question
- **n°3** : Personnes handicapées à domicile : la question des baby-boomers...
- **n°4** : Être locataire modeste dans un marché immobilier tendu
- **n°5** : L'occupation des logements HLM en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dispositif Régional d'Observation Sociale - 15 rue Malava - 13002 Marseille
 Tél : 04 91 05 53 61 - Fax : 04 91 05 53 53 - E-mail : dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr
www.dros-paca.org
 Directeur de publication : Jean-Pierre SOUREILLAT
 Rédacteur en chef : Xavier DURANG
 ISSN : 1632-2762 - dépôt légal en cours
 Design graphique : 1 égal 2 - www.1egal2.com - 04 91 29 90 55
 Crédits photographiques : p. 2, 10, 11, 12 Médecins du Monde Marseille / p. 1, 2, 3 Xavier DURANG / p. 5, 8 Rémi BELLE / p. 6 Dominique VIAL, ORM / p. 5, 10 Gilles LUNEAU / Ministère de l'économie et de l'emploi / p. 4, 6, 7 CNAF / p. 11 Restos du Coeur Marseille

